

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 avril 2015

OUVERTURE DE 6 GRANDS DÉBATS PUBLICS AUTOUR DES GRANDS PROJETS D'AMENAGEMENT SUIVANTS :

« Réseau Express Grand Lille »

-

Autoroute A31 bis

-

Center Parcs Le Rousset en Saône-et-Loire

-

Center Parcs Poligny dans le Jura

-

Parc éolien-en-mer de Dieppe-Le Tréport

-

Parc éolien-en-mer des îles d'Yeu - Noirmoutier

Le principe de participation du public résulte d'une triple exigence : internationale, avec la signature de la Convention d'Aarhus en 1998, européenne avec la directive européenne et nationale avec la Charte de l'environnement de 2005, de valeur constitutionnelle.

La Commission nationale du débat public, l'institution française garante de la participation du public pour tous les grands projets d'intérêt national qui peuvent avoir des impacts sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socio-économiques, a lancé depuis le 2 avril dernier 6 grands débats publics. Ces débats, qui se dérouleront jusqu'à l'été, permettent l'information et l'expression de tous les publics, sur Internet mais également à l'occasion de grandes réunions publiques, d'ateliers citoyens, d'auditions, de débats mobiles organisés sur les territoires. Ils seront l'occasion de faire évoluer les méthodologies participatives, les adapter à chaque contexte, à chaque territoire, et de contribuer à une participation toujours plus large, conformément aux orientations définies par le Président de la République lors de la Conférence environnementale de novembre 2014.

L'enquête d'opinion réalisée par TNS Sofres à l'occasion de la préparation du colloque international organisé par la CNDP en juin 2014 (<http://www.debatpublic.fr/suites-du-colloque-citoyen-decision-publique-enjeux-legitimite-defficacite>) révèle les attentes de la part des citoyens qui expriment une forte demande de participation.

Ces six débats publics ont pour ambition d'informer les citoyens, de répondre à leurs questions, d'éclairer le maître d'ouvrage et donc de mieux légitimer la décision, bref de placer le citoyen au centre de l'efficacité publique. Une tribune à ce sujet a été écrite par Christian Leyrit, Président de la Commission nationale du débat public (« Etat de droit et légitimité des décisions » : http://www.huffingtonpost.fr/christian-leyrit/etat-de-droit-et-legitimite-decision-citoyen-coeur-decision-publique_b_6145532.html).

« Vous donner la parole et la faire entendre », la Commission nationale du débat public y veille.

Débat public sur le projet « Réseau Express Grand Lille »

Du 2 avril au 22 juillet

Porté par la Région Nord-Pas de Calais, le projet de Réseau Express Grand Lille a comme objectif d'offrir aux habitants de la région une liaison rapide entre les pôles urbains, et de répondre à un besoin croissant de déplacements de la métropole lilloise, notamment sur son axe nord-sud entre la métropole et les territoires voisins.

OBJECTIFS

- Offrir aux habitants de la région une liaison rapide et efficace entre les pôles urbains de cette aire métropolitaine ;
- Favoriser les échanges interurbains entre polarités du Grand Lille ;
- Répondre à un besoin croissant de déplacements de la métropole lilloise, notamment sur son axe nord-sud, et entre la métropole et les territoires voisins.

CARACTÉRISTIQUES

- Liaison de plus de 37 km entre Lille et Hénin-Beaumont avec des connexions vers le Nord et le Sud ;
- Construction d'une gare souterraine ;
- Date de mise en service envisagée : à l'horizon 2030.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais.

COÛT

Supérieur à deux milliards d'euros.

CONTEXTE

Le Conseil régional souhaite proposer une solution concrète et durable aux mobilités régionales pour désengorger l'autoroute A1 entre le Bassin minier et la métropole lilloise.

LE CALENDRIER DU DÉBAT

- ✓ 15 janvier 2014 : saisine de la CNDP par le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, maître d'ouvrage
- ✓ 5 mars 2014 : saisine jugée non recevable
- ✓ 4 août 2014 : loi portant sur la réforme ferroviaire et attribuant aux régions la compétence de créer ou d'exploiter des infrastructures de transport ferré
- ✓ 23 octobre 2014 : nouvelle saisine de la CNDP par le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, maître d'ouvrage
- ✓ 5 novembre 2014 : décision d'organiser un débat public
- ✓ 3 décembre 2014 : désignation du président et des membres de la commission particulière du débat public (CPDP)
- ✓ 1er avril 2015 : validation du calendrier du débat, des modalités d'organisation du débat, du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse
- ✓ 2 avril 2015 au 22 juillet 2015 : débat public
- ✓ Site Internet du débat : <http://regl.debatpublic.fr/>

Débat public sur le projet d'autoroute A31 bis

Du 15 avril au 13 juillet 2015

L'autoroute A31, en particulier dans sa traversée du « sillon lorrain », connaît depuis plusieurs années des phénomènes importants de congestion routière en particulier, liés à la superposition de trafics locaux, de trafics d'échanges régionaux et de transit international nord-sud.

Le Gouvernement en a fait une de ses priorités d'aménagement suite aux travaux de la commission « Mobilité 21 ».

OBJECTIFS

- Aménagement d'une liaison autoroutière entre la Meurthe-et-Moselle et la frontière luxembourgeoise ;
- Amélioration des conditions de circulation et de sécurité de l'autoroute A31 ;
- Remise à niveau environnementale des sections élargies.

CARACTÉRISTIQUES

- Liaison de 90 km ;
- Aménagements des infrastructures existantes avec mise à 2x3 voies et construction de nouveaux tronçons autoroutiers à 2x2 voies ;
- Différentes options de tracé et de modalité de financement : mise à péage éventuelle de certains tronçons ;
- Date de mise en service envisagée : horizon 2024 à 2030 (selon scénario de concession).

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

COÛT

Entre 1,1 et 1,4 milliard d'€.

LE CALENDRIER DU DÉBAT

- ✓ 26 novembre 2014 : saisine de la CNDP par le Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche
- ✓ 3 décembre 2014 : décision d'organiser un débat public
- ✓ 7 janvier 2015 : désignation du président et des membres de la commission particulière du débat public (CPDP)
- ✓ 1er avril 2015 : validation du calendrier du débat, des modalités d'organisation du débat, du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse
- ✓ 15 avril 2015 au 13 juillet 2015 : débat public
- ✓ Site Internet du débat public : <http://a31bis.debatpublic.fr>

Débat public sur le projet de Center Parcs Le Rousset en Saône-et-Loire

Du 20 avril au 20 juillet 2015

Le projet Center Parcs, initié par le groupe Pierre & Vacances Center Parcs en partenariat avec le Conseil Général de Saône-et-Loire et la Région Bourgogne, porte sur la création, sur la commune du Rousset en Saône-et-Loire, d'un village sur environ 28 000 m² de surface de plancher (SDP). Il comprend des équipements de loisirs, dont un espace aqualudique couvert, et de services pour environ 12 000 m² autour desquels rayonnent 400 cottages répartis en 3 ou 4 hameaux.

OBJECTIFS

- Construire un ensemble à vocation d'hébergement touristique et d'équipements de loisirs devant être exploité sous la marque « Center Parcs » ;
- Développer l'offre touristique locale ;
- Respecter les principes du développement durable : utiliser de l'énergie renouvelable, rationaliser la gestion de l'eau, trier et valoriser les déchets, prendre en compte la biodiversité...

CARACTÉRISTIQUES

- Construction de 400 cottages, soit environ 28 000 m² SDP (surface de plancher) ;
- Construction des espaces d'équipements et d'activités de loisirs sur environ 12 000 m² SDP (surface de plancher) ;
- Date de mise en service envisagée : 2018.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Pierre & Vacances Développement.

COÛT

Le montant global de l'investissement du projet est d'environ 170 millions d'euros se décomposant ainsi:

- 103,4 millions d'euros au titre des bâtiments et infrastructures intérieurs au site (base de calcul du seuil de saisine de la CNDP) ;
- 9,9 millions d'euros au titre de la quote-part des investissements extérieurs au site sous maîtrise d'ouvrage autre que le groupe P&V Center Parcs, mais indispensables au fonctionnement du complexe (réseaux gaz, eau, électricité,...) ;
- Le reste concerne les équipements techniques, le mobilier, les aménagements intérieurs, la décoration,...

LE CALENDRIER DU DÉBAT

- ✓ 25 novembre 2014 : saisine de la CNDP par Pierre & Vacances Développement, maître d'ouvrage, alors qu'il n'y était pas juridiquement obligé, compte-tenu des montants de l'opération
- ✓ 3 décembre 2014 : décision d'organiser un débat public avec une commission particulière du débat public commune au débat public sur le projet de Center Parcs dans Saône-et-Loire
- ✓ 7 janvier 2015 : désignation du président et des membres de la commission particulière du débat public (CPDP)
- ✓ 1er avril 2015 : validation du calendrier du débat, des modalités d'organisation du débat, du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse
- ✓ 20 avril 2015 au 20 juillet 2015 : débat public
- ✓ Site Internet du débat public : <http://cp-lerousset.debatpublic.fr/>

Débat public sur le projet de Center Parcs à Poligny dans le Jura

Du 20 avril au 20 juillet

Le projet Center Parcs, initié par le groupe Pierre & Vacances Center Parcs en partenariat avec le Conseil Général du Jura et la Région Franche-Comté, porte sur la création, sur la commune de Poligny dans le Jura, d'un village sur environ 28 000 m² de surface de plancher (SDP). Il comprend des équipements de loisirs, dont un espace aquatique couvert, et de services pour environ 12 000 m² autour desquels rayonnent 400 cottages répartis en 3 ou 4 hameaux.

OBJECTIFS

- Construire un ensemble à vocation d'hébergement touristique et d'équipements de loisirs devant être exploité sous la marque « Center Parcs » ;
- Développer l'offre touristique locale ;
- Respecter les principes du développement durable : utiliser de l'énergie renouvelable, rationaliser la gestion de l'eau, trier et valoriser les déchets, prendre en compte la biodiversité...

CARACTÉRISTIQUES

- Construction de 400 cottages, soit environ 28 000 m² SDP (surface de plancher) ;
- Construction d'espaces d'équipements et d'activités de loisirs sur environ 12 000 m² SDP (surface de plancher) ;
- Date de mise en service envisagée : 2018.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Pierre & Vacances Développement.

COÛT

Le montant global de l'investissement du projet est d'environ 170 millions d'euros se décomposant ainsi:

- 103,4 millions d'euros au titre des bâtiments et infrastructures intérieurs au site (base de calcul du seuil de saisine de la CNDP) ;
- 11,7 millions d'euros au titre de la quote-part des investissements extérieurs au site sous maîtrise d'ouvrage autre que le groupe P&V Center Parcs, mais indispensables au fonctionnement du complexe (réseaux gaz, eau, électricité,...) ;
- Le reste concerne les équipements techniques, le mobilier, les aménagements intérieurs, la décoration,.

LE CALENDRIER DU DÉBAT

- ✓ 25 novembre 2014 : saisine de la CNDP par Pierre & Vacances Développement, maître d'ouvrage alors qu'il n'y était pas juridiquement obligé, compte-tenu des montants de l'opération
- ✓ 3 décembre 2014 : décision d'organiser un débat public avec une commission particulière du débat public commune au débat public sur le projet de Center Parcs dans le Jura
- ✓ 7 janvier 2015 : désignation du président et des membres de la commission particulière du débat public (CPDP)
- ✓ 1er avril 2015 : validation du calendrier du débat, des modalités d'organisation du débat, du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse
- ✓ 20 avril 2015 au 20 juillet 2015 : débat public
- ✓ Site Internet du débat public : <http://cp-poligny.debatpublic.fr/>

Débat public sur le projet du parc éolien-en-mer de Dieppe – Le Tréport

Du 27 avril au 31 juillet

Le projet est porté par la société de projet « Eoliennes en mer de Dieppe – Le Tréport », détenue par GDF SUEZ, EDP Renewables et Neoen Marine.

Issu du deuxième appel d'offres « éolien en mer » lancé par l'Etat, le parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport s'inscrit dans les objectifs de l'Etat de porter la production d'électricité d'origine renouvelable à 23% de la consommation énergétique finale en 2020.

Le parc éolien, situé à 15km du Tréport et 16km de Dieppe, serait composé de 62 éoliennes AREVA de 8 Mégawatts, soit une puissance totale de 496MW. Le coût du projet est estimé à 2 milliards d'euros. Dans le cadre de ce débat public, différents éléments de contexte sont à prendre en compte : les activités existantes comme la pêche professionnelle, les impacts environnementaux et paysagers, la sécurité maritime, le patrimoine touristique ou encore le tissu économique local.

OBJECTIFS

- Réaliser un parc de 62 éoliennes à 15 km du Tréport et à 16 km de Dieppe ;
- Développer la filière de l'éolien en mer en France ;
- Participer au développement industriel du Havre, de Dunkerque, de Dieppe et du Tréport.

CARACTÉRISTIQUES

- 62 éoliennes AREVA de 8 MW (soit une puissance de 496 MW): un nombre limité et une grande puissance pour réduire les délais d'installation et de démantèlement ;
- Prise en compte de l'environnement et des activités maritimes: aménagement de couloirs de pêches en espaçant les éoliennes d'environ 1000 m ;
- Raccordement au réseau de transport d'électricité sous la responsabilité de RTE ;
- Date de mise en service envisagée : à partir de 2021.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Société Les Éoliennes en Mer de Dieppe – Le Tréport (LEMDT), dont les actionnaires sont GDF SUEZ, EDP Renewables et Neoen Marine.

COÛT

Estimé à 2 milliards d'euros.

LE CALENDRIER DU DÉBAT

- ✓ 25 novembre 2014 : saisine de la CNDP par la société Les Éoliennes en Mer de Dieppe - Le Tréport
- ✓ 3 décembre 2014 : décision d'organiser un débat public et désignation de la présidente de la commission particulière du débat public (CPDP)
- ✓ 7 janvier 2015 : désignation des membres de la commission particulière du débat public (CPDP)
- ✓ 1er avril 2015 : validation du calendrier du débat, des modalités d'organisation du débat, du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse
- ✓ 27 avril 2015 au 31 juillet 2015 : débat public
- ✓ Site Internet du débat public : <http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/>

Débat public sur le projet de parc éolien-en-mer des îles d'Yeu et Noirmoutier

Du 2 mai au 7 août 2015

Le projet est porté par la société de projet « Eoliennes en mer îles d'Yeu et Noirmoutier », détenue par GDF SUEZ, EDP Renewables et Neoen Marine. Issu du 2^e appel d'offres « éolien en mer » lancé par l'État, ce projet s'inscrit dans les objectifs de l'État de porter la production d'énergies renouvelables à 23% de la consommation énergétique finale en 2020.

Composé de 62 éoliennes de 8 Mégawatts fournies par Adwen, le projet est situé à 12 km de l'île d'Yeu et à 17 km de Noirmoutier, pour une puissance totale installée de 496 mégawatts. Son coût est estimé à 2 milliards d'euros.

Pour sa construction, le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier devrait permettre de pérenniser et / ou créer 1 500 emplois directs, et environ 4 500 emplois indirects, soit un total de 6 000 emplois sur la durée de la construction du parc. Ces emplois seraient dédiés au développement de la future filière industrielle française des énergies marines renouvelables.

OBJECTIFS

- Réaliser un parc de 62 éoliennes à 12 km de l'île d'Yeu et 17 km de l'île de Noirmoutier ;
- Développer la filière de l'éolien en mer en France ;
- Participer au développement industriel du Havre, de Dunkerque, des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

CARACTÉRISTIQUES

- 62 éoliennes AREVA de 8 MW (soit une puissance de 496 MW): un nombre limité et une grande puissance pour réduire les délais d'installation et de démantèlement ;
- Prise en compte de l'environnement et des activités maritimes: aménagement de couloirs de pêches en espaçant les éoliennes d'environ 1000 m ;
- Raccordement au réseau de transport d'électricité sous la responsabilité de RTE ;
- Date de mise en service envisagée : à partir de 2021.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Société Les Éoliennes en Mer de Vendée, dont les actionnaires sont GDF SUEZ, EDP Renewables et Neoen Marine.

COÛT

Estimé à 2 milliards d'euros.

LE CALENDRIER DU DÉBAT

- ✓ 25 novembre 2014 : saisine de la CNDP par la société Les Éoliennes en Mer de Vendée
- ✓ 3 décembre 2014 : décision d'organiser un débat public et désignation du président de la commission particulière du débat public (CPDP)
- ✓ 7 janvier 2015 : désignation des membres de la commission particulière du débat public (CPDP)
- ✓ 1er avril 2015 : validation du calendrier du débat, des modalités d'organisation du débat, du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse
- ✓ 2 mai 2015 au 7 août 2015 : débat public
- ✓ Site Internet du débat public : <http://eolienmer-pyn.debatpublic.fr/>



VOUS POUVEZ RETROUVER TOUS LES PROJETS DE DÉBAT PUBLIC SUR LE SITE DE LA CNDP
WWW.DEBATPUBLIC.FR

La CNDP sur Facebook : <https://www.facebook.com/debatpublic>

La CNDP sur Twitter : <https://twitter.com/CNDPDebatPublic>

À PROPOS DE LA CNDP

Créée par la loi Barnier de 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) est depuis la loi de démocratie de proximité de 2002 une autorité administrative indépendante. Sa mission est de veiller à la participation du public et de remettre le citoyen au cœur de la décision publique pour que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision des grands projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national.

CONTACTS PRESSE

Agence Milbox : David Perrussel / 01 42 51 35 13 – 07 61 85 05 80 / david.perrussel@milbox.fr